



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

11 SEPTEMBRE 2023

N° 08



Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	<i>Mrs Landry RONDEAU, Mmes Alexandra BEAUNE, Mmes Elise OUVRARD, Laurence PASQUIER, Armelle PLANCHOT, Marie VILLENEUVE, Mrs Romain BREMAND, Simon FICHET, François LIBAUD, Pierre PLUCHON, Dominique POUPET</i>
Absents excusés :	<i>Mmes TEILLIER Magali, MORISSET Mary, Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick</i>
Pouvoirs :	<i>Mme TEILLIER Magali à Mme BEAUNE Alexandra, Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry, Mme MORISSET Mary à Mme PLANCHOT Armelle</i>
Secrétaire de séance :	<i>Mme OUVRARD Elise</i>

Le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité

● COMPTES RENDUS DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

- N° 2023-11 : renonciation au droit de préemption urbain : vente garage Grand'Rue
- N° 2023-12 : renonciation au droit de préemption urbain : vente maison 32 rue de la Bellotrie
- N° 2023-13 : location salle polyvalente (salle B) à l'association Milka Dance Academy : location 15 € par jour d'utilisation
- N° 2023-14 : renonciation au droit de préemption urbain : vente maison 7 rue de St Fulgent
- N° 2023-15 : location salle polyvalente (salle B) à Madame Laure BOISSEAU, sophrologue : location 15 € par jour d'utilisation
- N° 2023-16 : renonciation au droit de préemption urbain : vente maison terrain 21 rue du Calvaire

● DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil municipal adopte les ajustements budgétaires pour le budget principal et le budget annexe « Épicerie » afin de régler des factures liées à des dépenses non prévues au budget primitif.

● COMMERCE « VOTRE MARCHÉ »

A la demande du notaire et en complément de la délibération prise au mois de juin pour la signature du bail de location-gérance du commerce « Votre Marché », le Conseil Municipal approuve les modalités de vente du fonds de commerce à l'issue du bail de location-gérance.

Les membres présents interrogent Mr le Maire sur la date d'ouverture de ce commerce. Une discussion s'engage sur les possibilités d'action que peut mettre en œuvre la municipalité pour que la signature du bail de location-gérance se fasse dans les meilleurs délais.

Après discussion, il est décidé qu'à partir du 20 septembre 2023, si aucune date de signature ne peut être envisagée chez le notaire, la commune se réservera la possibilité de proposer la reprise de ce commerce à de potentiels candidats intéressés. Un courrier sera adressé à la future gérante afin de lui faire part de cette décision.

● INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Chaque année, la commune verse, à la paroisse, une indemnité de gardiennage de l'église paroissiale. Conformément à la circulaire préfectorale, le montant maximum de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises est fixé pour 2023 à 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Mr le Maire rappelle que le montant de l'indemnité versée les années précédentes s'est élevé à 105,00 euros et propose de maintenir cette indemnité pour 2023. A l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.

● AVENANT AU PLAN LOCAL UNIQUE SANTE SOCIAL DU PAYS DES HERBIERS

En 2019, la Communauté de communes du Pays des Herbiers (CCPH), le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et les huit communes du Pays des Herbiers se sont engagés dans une démarche partenariale stratégique avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ainsi, les signatures concomitantes d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS et d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, ont donné lieu à la création d'un Plan Local Unique Santé Social (PLUSS) approuvé par délibération n°11 du Conseil Communautaire du 24 mars 2021.

Cette durée était en cohérence avec le Projet Régional de Santé de l'ARS (2018 – 2022) et la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CAF (2018 – 2022).

Toutefois, une évolution du calendrier de transmission des nouvelles orientations stratégiques de l'ARS et de la CAF nécessite la prolongation du PLUS pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024. A cet effet, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au Plan Local Unique Santé Social (PLUSS).

● RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Conformément aux dispositions de l'article L211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a effectué un contrôle de la gestion de la Communauté de communes du Pays des Herbiers à compter de l'exercice 2017.

Le rapport définitif a été reçu à la CCPH le 22 mai 2023 et a donné lieu à débat lors du Conseil communautaire du 28 juin 2023.

Suite à ce débat, la Chambre Régionale des Comptes a notifié le 29 juin 2023 aux communes membres du Pays des Herbiers ce rapport d'observations définitives. Ces dernières sont chargées de soumettre le présent rapport à leur conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de communes du Pays des Herbiers pour les années 2017 et suivantes,

- prend acte de la tenue du débat portant sur ce rapport au sein du Conseil municipal.

● CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Suite à l'inscription, au titre de la promotion interne, sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise d'un agent technique, Mr le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise en remplacement du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe détenu par l'agent concerné. A l'unanimité, le conseil décide de créer un poste d'agent de maîtrise et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

● REFERENT DEONTOLOGIQUE

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents.

Afin d'accompagner dans la désignation de ces référents, l'Association des Maires a pris contact avec certains partenaires institutionnels pour établir une liste de personnes qualifiées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme référents déontologie les membres de la liste proposée par l'association des Maires de Vendée.

● CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : MODIFICATION DE LA COMMISSION

Suite à l'indisponibilité de 2 membres « adulte » de la commission « Conseil Municipal des Enfants », Mme Laurence PASQUIER et Mr Dominique POUPET sont désignés pour remplacer ces 2 membres.

● COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Conseil Municipal des Enfants

L'élection des membres du conseil municipal « enfants » aura lieu le Lundi 16 Octobre 2023 de 14 h à 15 h à la Mairie.

Association Education Jeunesse

Le Forum des Associations aura lieu le Samedi après-midi 30 septembre 2023 sur la base de loisirs de la Tricherie.

Lien Social Solidaire

La soirée d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 24 Novembre 2023 à 19 heures à la Salle Polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

A MESNARD LA BAROTIERE, le 11 septembre 2023

La Secrétaire de Séance,
Elise OUVRARD

Le Maire,
Landry RONDEAU



ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Maïa VERJOT, 25 rue des Prunelles, née le 8 septembre 2023 à Cholet

MARIAGE :

Lauriane BOSSARD et Gaétan BREMAND, mariés le 16 septembre 2023 à Mesnard la Barotière

INFORMATIONS MUNICIPALES

PERMANENCES DES ELUS SAMEDI :

10 h 00 à 11 h 00

4 novembre 2023 : Sylvain ROBERT – Adjoint

VACCINATION GRIPPE SAISONNIERE

Le centre de santé des Herbiers organise une vaccination contre la grippe saisonnière le **7 novembre de 14 h à 16 h** à la salle polyvalente.
Merci de prendre rdv au 02.51.67.10.43

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



M. le Maire et les membres du conseil municipal, ont le plaisir de convier les nouveaux arrivants (*présents dans la commune depuis le 01.09.2021*) à une soirée de bienvenue le

Vendredi 24 novembre 2023 À la salle polyvalente

Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation peuvent contacter la mairie (avant le 15.11.2023) : 02.51.66.02.74 – mairie@mesnardlabarotiere.fr

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

LES BLES D'OR – MINI-CONCOURS

Le club des retraités de Mesnard organise le jeudi 19 octobre 2023 à la salle polyvalente un mini concours de belote et autres jeux de société ouvert à tous.

Les inscriptions se feront à partir de 14h. Les jeux débiteront à 14h30.

5€ pour les adhérents et 6€ pour les non-adhérents.

Chacun repartira avec le même lot. Les gâteaux et boissons sont offerts.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

L'UNC et la municipalité de Mesnard vous invitent le **samedi 11 novembre 2023**, à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, qui a lieu à Mesnard, en présence des associations des anciens combattants et élus de Beaurepaire et Vendrennes et d'enfants de l'école Saint Charles. La messe se déroulera à 10h30, suivi d'un défilé à 11h30 jusqu'au monument aux morts pour la cérémonie.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la salle de sports.

MATINÉE CITOYENNE

**Nettoyons
notre
cimetière !**

Les agents municipaux ont besoin de volontaires afin de nettoyer le cimetière de la commune

**Samedi
21 octobre 2023
de 9h à 12h**

**Ouvert à tous les
habitants de la
commune !**

Inscription en mairie :
avant le 13 octobre 2023



LA COMMUNE DE MESNARD LA BAROTIERE RECRUTE

3 AGENTS RECENSEURS

DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2024

Profils recherchés :

- Avoir un bon relationnel
- Etre disponible en soirée et/ou le samedi pour aller à la rencontre des habitants

Conditions de la mission :

- 2 matinées de formations obligatoires (dates non renseignées)
- Janvier : repérage du secteur à prospecter et distribution du courrier pour prévenir du recensement
- Du 18 janvier au 17 février : distributions des notices d'information et suivi de la collecte globale

Mission rémunérée



Candidature à déposer en mairie accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation avant le 20.11.2023. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie :
02.51.66.02.74 – mairie@mesnardlabarotiere.fr



Que vous soyez actifs, en recherche d'emploi, jeunes retraités, cette mission peut vous intéresser !!